

## Communiqué des gouvernements français et britannique (Dunkerque, 4 mars 1947)

**Légende:** Dans un communiqué conjoint du 4 mars 1947, les gouvernements français et britannique font part de la signature, le jour même, d'un traité bilatéral d'alliance et d'assistance mutuelle entre la France et le Royaume-Uni.

**Source:** Notes documentaires et études. dir. de publ. La Documentation française. 4 mars 1947, n° 565. Paris: La Documentation française. "Communiqué des gouvernements français et anglais (Dunkerque, 4 mars 1947)", p. 2.

**Copyright:** (c) La Documentation française

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/communique\\_des\\_gouvernements\\_francais\\_et\\_britannique\\_dunkerque\\_4\\_mars\\_1947-fr-0d35387a-c5ae-4131-a861-4869fbde32a7.html](http://www.cvce.eu/obj/communique_des_gouvernements_francais_et_britannique_dunkerque_4_mars_1947-fr-0d35387a-c5ae-4131-a861-4869fbde32a7.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2013

## Communiqué des gouvernements français et anglais, Dunkerque, 4 mars

Le Traité d'alliance et d'assistance mutuelles Franco-Britannique définit les arrangements élaborés entre les deux Puissances pour établir sur une base ferme, dans le cadre de la sécurité collective instituée par la Charte des Nations Unies, une garantie réciproque et particulière qu'elle prévoit contre le retour d'une menace allemande.

Au moment de signer le Traité, les Ministres des Affaires étrangères de France et de Grande-Bretagne ont exprimé le vœu que cette garantie soit complétée par la conclusion d'un accord à quatre qui fixe les conditions et les modalités du désarmement et de la démilitarisation de l'Allemagne.